

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 16 juillet 2018 portant désignation des membres de la Commission de l'enseignement de promotion sociale inclusif visée à l'article 11 du décret du 30 juin 2016 relatif à l'enseignement de promotion sociale inclusif

A.M. 10-07-2024

M.B. 05-09-2024

Le Ministre-Président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale,

Vu le décret du 30 juin 2016 relatif à l'enseignement de promotion sociale inclusif, l'article 12 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, l'article 13, §1^{er}, 10°, a) ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 05 juillet 2017 réglant les modalités d'application du décret du 30 juin 2016 relatif à l'enseignement de promotion sociale inclusif, les articles 6, §3 et 7 ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2018 portant désignation des membres de la Commission de l'enseignement de promotion sociale inclusif visée à l'article 11 du décret du 30 juin 2016 relatif à l'enseignement de promotion sociale inclusif, l'article 3, alinéa 2 ;

Considérant la proposition du Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné, en date du 02 juillet 2024, de désigner Madame Rosa VACCARO en qualité de représentante suppléante du Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné ;

Considérant la proposition de la Centrale des Syndicats Chrétiens - Enseignement, en date du 02 juillet 2024, de désigner Monsieur Eric LICHTFUS en qualité de représentant suppléant de la Centrale des Syndicats Chrétiens - Enseignement ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la continuité des travaux de ladite Commission ;

Considérant que les membres nouvellement désignés achèvent le mandat de leur prédécesseur,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 2, alinéa 2, 5°, d) de l'arrêté ministériel du 16 juillet 2018 portant désignation des membres de la Commission de l'enseignement de promotion sociale inclusif visée à l'article 11 du décret du 30 juin 2016 relatif à l'enseignement de promotion sociale inclusif, les mots « Monsieur Armand LIETART, Conseiller pédagogique, représentant le Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre

Subventionné » sont remplacés par les mots « Madame Rosa VACCARO, Chargée de mission, représentant le Conseil des Pouvoirs Organisateur de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné ».

Article 2. - A l'article 2, alinéa 2, 6°, b) de l'arrêté ministériel du 16 juillet 2018 portant désignation des membres de la Commission de l'enseignement de promotion sociale inclusif visée à l'article 11 du décret du 30 juin 2016 relatif à l'enseignement de promotion sociale inclusif, les mots « Monsieur Luc DUPONT » sont remplacés par les mots « Monsieur Eric LICHTFUS ».

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 10 juillet 2024.

Le Ministre-Président, en charge des Relations internationales, des Sports et de l'Enseignement de Promotion sociale,

P.-Y. JEHOLET